

Célébration du vingtième anniversaire
de la déclaration du Président Robert Schuman

Bruxelles, le 5 mai 1970

Intervention, au nom du président du Parlement européen, de
M. Carlo SCARASCIA MUGNOZZA, président de la
Commission politique du Parlement

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de cette cérémonie significative, j'ai tout d'abord l'agréable devoir de transmettre les salutations du président du Parlement européen, M. Scelba, qui, en visite officielle en Grande-Bretagne, m'a prié de le suppléer et de le représenter.

Je ressens donc toute la fierté de participer, au nom du Parlement européen, à une célébration qui, pour être obligatoire, n'en représente pas moins l'évocation émue d'un événement historique et l'expression d'une profonde gratitude envers l'homme qui a su deviner, mais qui a aussi trouvé la force de transformer en réalité vivante les idéaux qui étaient le tourment de son âme et la conviction de son esprit.

Et c'est précisément cette capacité de traduire ces conceptions idéales en institutions efficaces qui fut le mérite du Président Schuman, dont nous évoquons tous aujourd'hui le souvenir à l'occasion de cette cérémonie sobre, mais solennelle.

Aussi, tout en célébrant le 20ème anniversaire de la déclaration, notre intention, ne nous contentons pas de rappeler les nobles thèses qu'elle soutient, mais constatons que les paroles - occasion qui ne se présente pas

très fréquemment dans le cours de l'histoire - se sont transformées en traités, en organismes internationaux mais communautaires de conception originale, en actes concrets de coopération et d'interpénétration, en résumé en un nouveau mode d'existence qui a imprimé à l'Europe un rythme plus actif et une espérance plus fervente.

C'est dans ce cadre que s'insère notre Parlement, premier exemple d'une institution parlementaire européenne représentant les peuples.

Pour cette institution comme pour toutes les autres institutions communautaires, nous notons aujourd'hui bien des changements concernant l'importance politique, la structure interne et les pouvoirs d'intervention non seulement à l'égard de l'organisation communautaire, mais aussi des gouvernements et des parlements nationaux, par rapport aux premiers pas incertains de cette assemblée parlementaire de la CECA, qui a eu le grand mérite de faire se rencontrer dans une même salle les représentants authentiques de nos peuples, avec des pouvoirs réels, encore que limités, d'assemblée.

Je crois pouvoir affirmer que le Parlement européen, bien qu'il soit encore, parmi les institutions communautaires, celle qui est dotée des pouvoirs les plus évanescents, n'a pris le relief et le poids qui sont aujourd'hui les siens que parce que ses membres - bien qu'émanant des parlements nationaux par un scrutin du second degré - trouvent leur origine dans un vote libre et démocratique, représentant la plénitude de l'investiture populaire, et, par conséquent, non seulement le mandat d'agir conféré par les électeurs, mais aussi le devoir de rendre compte de ses actes, à la fois sur le plan plus strictement national et sur le plan plus ample de l'Europe.

C'est dans la pleine conscience de ses devoirs, révélatrice d'un sens profond de ses responsabilités, que le Parlement européen réclame un processus de démocratisation accéléré, qui en définitive contient en lui-même le

concept du développement des institutions communautaires et du renforcement des pouvoirs exercés dans la solidarité et l'unité des orientations et des perspectives.

Telle est la raison fondamentale qui rend avant tout nécessaires des élections au suffrage universel direct, non pas pour ajouter une confirmation liturgique qui aujourd'hui fait défaut ou est estompée, mais pour assurer une validité plus authentique dans l'interprétation de la volonté populaire, une participation plus directe des citoyens européens à la gestion de notre large patrimoine spirituel et matériel, pour maintenir vivante dans la jeunesse la foi dans une idée qui, certes, n'est pas destinée à décliner, mais qui doit s'alimenter à la lumière des nouveaux modes de pensée et d'existence du monde où nous vivons et dans lequel nous sommes appelés à agir.

Au cours de vingt années, les Communautés européennes se sont consolidées et ont fait leurs preuves, et, comme l'on dit, ont réussi leur décollage, mais nous avons encore devant nous une longue route et, si vous me permettez cette affirmation, nous ne pouvons attendre que vingt autres années soient écoulées pour atteindre les objectifs découlant de ces principes, que nous rappelons aujourd'hui en ce lieu afin d'accélérer leur réalisation, et non pas certes pour nous acquitter d'un geste rituel et obligatoire qui, en pareil cas, serait vide de tout contenu positif.

C'est dans cet esprit que le Parlement européen, représentant légitime des peuples de l'Europe communautaire, entend remplir consciemment son rôle d'inspirateur, de stimulateur et de contrôleur des activités de la Commission exécutive et établir une collaboration toujours plus étroite avec le Conseil de ministres.

Nous autres, parlementaires européens, nous désirons qu'à une vision réaliste, équilibrée et harmonieuse des intérêts de nos six pays corresponde également un contenu politique de large portée, condition préalable nécessaire d'une entente et d'une unité toujours plus étroites de tous les Etats libres et démocratiques d'Europe.

Et puisque le président Schuman, dans sa grande clairvoyance, nous a avertis que le sort de l'Europe communautaire dépendrait des institutions qui seraient créées et des pouvoirs dont elles seraient dotées, et bien, nous n'avons pas de difficulté à déclarer que, si l'expérience acquise devait nous inciter à juger que tel ou tel point de l'ordre existant doit être modifié et qu'il est juste de créer à la place quelque chose de neuf, nous ne manquerons pas de prendre les initiatives les plus opportunes, car nous avons la conviction profonde que l'Europe unie, telle que nous l'avons conçue, doit se faire dans l'avenir le plus immédiat ou ne se fera plus jamais.

Schuman, Adenauer, De Gasperi, avec leurs esprits vigoureux et éclairés, veillent sur les destinées de l'Europe, mais c'est à nous, leurs héritiers, qu'il incombe d'assumer l'entière responsabilité de traduire graduellement et avec continuité leurs suggestions dans les faits et de les adapter aux temps nouveaux.

Dans cette ferveur nouvelle, que nous puissions dans la volonté manifestée à la conférence au sommet de La Haye, le Parlement européen souhaite que, au-dessus de toute appréciation particulariste et de toute question de prestige national mal compris, prévale une vision sereine, mais de large portée, qui nous aide à fondre en un seul être vivant et sensible notre aspiration profonde vers la paix, le progrès, la liberté et le respect de tous les peuples.
